



## **Mairie de SERVES-SUR-RHONE (Drôme)**

### **COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2023**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 mars à 20 heures le Conseil municipal de la Commune de SERVES sur RHONE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christèle DEFRANCE,

**Présents** : MM. FOUREL, GIRARDET, MONTAGNE, TAVENARD, PERDRIX, MMES DEFRANCE, JEANPERT, GIACOMINO, JULLIEN-PALETIER, MERCIER, MAILLOT

**Absent** : Madeleine PUYOU, Geoffrey-Aymeric BOUTRY, Geoffrey VUILLERMET.

**Pouvoir** : Geoffrey-Aymeric BOUTRY donne pouvoir à Julien MONTAGNE  
Geoffrey VUILLERMET donne pouvoir à Félicien GIRARDET

**Secrétaire de Séance** : Mme Cindy JULLIEN-PALETIER est élue secrétaire de séance

Christèle DEFRANCE, Maire de Serves-sur-Rhône, accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs. Elle rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Février 2023**

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **Sujets soumis à délibération**

##### **2023-04 : COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2022**

Approbation, à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents, du Compte de Gestion 2022 pour le budget principal de la commune de Serves sur Rhône, établi par Mr Jean-Claude RANC.

##### **2023-05 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Approbation, à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents, du Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

<b>Dépenses</b>	Prévu :	689 767.14
	Réalisé :	78 292.37
	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>101 868.26</b>

<b>Recettes</b>	Prévu :	689 767.14
	Réalisé :	115 077.72
	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>96 250.00</b>

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	Prévu :	646 363.04
	Réalisé :	561 430.45
	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>0.00</b>

<b>Recettes</b>	Prévu :	646 363.04
	Réalisé :	793 697.24
	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>0.00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

<b>Investissement :</b>	36 785.35
<b>Fonctionnement :</b>	232 266.79
<b>Résultat global :</b>	<b>269 052.14</b>

**2023-06 : AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christèle DEFRANCE après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un <u>excédent</u> de fonctionnement de :	55 611.75
Un <u>excédent</u> reporté de :	176 655.04
Soit un <b>excédent de fonctionnement cumulé</b> de :	232 266.79
Un <u>excédent</u> d'investissement de :	36 785.35
Un <u>déficit des restes à réaliser</u> de :	5 618.26
Soit un <u>excédent de financement</u> de :	31 167.09

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : <b>EXCEDENT</b>	232 266.79
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	232 266.79
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : <b>EXCEDENT</b>	36 785.35

**2023-07 : SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR 2023**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les propositions de la commission des Finances réunie le 09 mars 2023 à savoir :

➤ La Boule Servoise	350€
➤ Les Servois sans souci	350€
➤ FCLS	450€
➤ Les Amis du Vieux Serves	150€
➤ ACCA	150€
➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers	250€
➤ Croix Rouge	80€
➤ Ligue contre le cancer	80€
➤ Les Resto du cœur	100€
➤ Subvention exceptionnelle	1 000€
➤ Sou des Ecoles	
▪ Subvention annuelle	1 000€
▪ Intervenant école	1 000€
▪ Classe verte	1 300€
➤ CCAS	3 000€

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de la commission des finances réunie le 09 mars 2023

**INSCRIT** ce montant au Budget Primitif 2023.

**2023-08 : TERRAIN DE FOOT : DEMANDE DE SUBVENTION FFF (Fédération Française de Football) dans le cadre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de la mise en conformité des installations (classement T5), sur le Stade de Football « Michel Pascal » situé au 2 Chemin de la Plaine à **SERVES SUR RHONE** :

- Bancs de touche (joueurs et délégués),
- Création d'une main courante protectrice des bancs de touches (selon le cahier des charges FFF).

Ce qui contribuera à un classement fédéral du stade de football.

En collaboration avec l'Association de « Football Club Larnage Serves », la Mairie de Serves sur Rhône est nommée « Porteur du Projet » pour la demande de subvention à la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Des devis ont été demandés et l'ensemble se chiffre à 8 694 € HT.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la demande, en tant que porteur de Projet, de la subvention à la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant pour l'ensemble du projet :

Sources	Montant	Taux
Aide FFF	6 955.00€ HT	80 %
Sous-total Autofinancement	1 739.00 € HT	20 %
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>8 694.00 € HT</b>	<b>100 %</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

**Questions diverses**

Affaires Scolaires : Une ATSEM étant en arrêt maladie, un nouvel emploi du temps, établi par le corps enseignant, a été mis en place pour la réorganisation du travail entre les 2 ATSEM restantes

Chemin Rural n°5 : Une enquête publique a été programmée du 05 au 20 mai 2023. Le Commissaire enquêteur sera présent pour les personnes intéressées le 05 mai de 16h à 18h en Mairie d'ÉROMES et le 22 mai de 9h à 11h en Mairie de **SERVES SUR RHONE**.

Café Associatif : Une bonne participation pour le retour des bulletins. Le concept plait. Une réunion publique sera organisée dans les semaines à venir.

Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2007 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu.

Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire  
Christèle DEFRANCE

